
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 janvier 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0001

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 janvier 2017, en y retirant les articles 20.004, 20.015, 20.020, 20.021, 30.001, 30.003, 30.004, 40.001, 40.002, 40.004, 40.007 à 40.017 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0002

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0003

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0004

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 254 094,75 \$, taxes incluses, pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, dans le cadre du contrat accordé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) (CE16 0572), majorant ainsi le montant total du contrat de 254 094,75 \$ à 508 189,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1165086009

CE17 0005

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque New Holland, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder à Longus Équipement inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15247 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1167528001

CE17 0006

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont, pour une somme maximale de 515 675,65 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 14 septembre 2016;
- 2- d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des infrastructures, voirie et transports, à signer le contrat et les documents administratifs d'Hydro-Québec pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164021001

CE17 0007

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande de matériaux et services de câblage en télécommunications ;
- 2 - d'accorder à la firme SC 360 inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots mentionnés ci-après, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14658;

<u>Description</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Lot 1	405 522,52 \$
Lot 2	405 522,52 \$
Lot 3	405 522,52 \$
Lot 4	405 522,52 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167341002

CE17 0008

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 342 166,15 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 041 266,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1167231052

CE17 0009

Vu la résolution CA16 19 0377 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 5 décembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$, taxes incluses, pour augmenter l'enveloppe des contingences, pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie, dans la rue Saint-Antoine, entre la 13^e et la 16^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Pavage D'Amour inc. (CM16 0925), majorant ainsi le montant total du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1167436001

CE17 0010

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 130 481,60 \$, aucune taxe applicable, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains (phase 2), dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour l'exécution des travaux;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1160598002

CE17 0011

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 514 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1275-AE-16;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1167526001

CE17 0012

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 789 638,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 479 638,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 302901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1167231050

CE17 0013

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau, afin de tenir compte du coût réel des travaux;
- 2- d'approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. (CM15 0805) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$, taxes incluses;
- 3- cette dépense sera assumée par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 80 116,14 \$ (76,59 %), par l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie pour un montant de 24 487,99 \$ (23,41 %);
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet du Centre Étienne-Desmarteau au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1160765002

CE17 0014

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en architecture de paysage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR);
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Lemay CO inc. et Les Services Exp inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15547 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SGPVMR, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1166316012

CE17 0015

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 950 304 \$, taxes incluses, pour l'acquisition, la paramétrisation et la maintenance d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération comprenant la contingence, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à la firme ABM United Kingdom Limited, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 893 339,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-4793 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des technologies de l'information de 138 500 \$ au net à compter de 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1166221001

CE17 0016

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 569 700 \$, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1^{er} janvier 2018, pour un total de 1 154 212,20 \$, taxes incluses, réparti comme suit : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, et de 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire 2018 relativement à l'indexation de 2,6 % prévu à l'entente pour l'année 2018;
- 4 - de mandater le Service de sécurité incendie de Montréal pour gérer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1161887002

CE17 0017

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et Le Festival Montréal en Lumière inc., afin d'assurer le soutien technique pour la tenue de cet événement qui aura lieu du 23 février au 12 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1161508002

CE17 0018

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, aux fins d'aménagement d'un passage piétonnier, un terrain d'une superficie de 1 543,22 mètres carrés, situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 058 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 145 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1166462003

CE17 0019

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de fermer et retirer du domaine public le lot 1 004 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Hydro-Québec un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables, de créer en faveur de la Ville une servitude d'utilité publique sur une partie du lot 1 004 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1161027004

CE17 0020

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les tours 500 St-Jacques inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2017, des espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques, d'une superficie d'environ 5 478,24 pieds carrés, à des fins de Maison des régions, pour un loyer total de 1 641 500,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 2 - d'autoriser une dépense de 703 647 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement, les aménagements spécifiques de la maison des régions et les contingences payables à Les tours 500 St-Jacques inc. ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 333 427,50 \$, taxes incluses, en incidences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1164069018

CE17 0021

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Galerie B-312 pour la fabrication et l'installation de la réplique de la Croix du mont Royal de l'artiste Pierre Ayot, dans le cadre de la rétrospective Pierre Ayot présentée à l'automne 2016;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1166331001

CE17 0022

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, aux fins de ses travaux de réaménagement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1161180003

CE17 0023

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le projet de *Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal*, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.024 1166352005

CE17 0024

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 42 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1163205002

CE17 0025

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier ponctuel et exceptionnel de 200 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont, pour l'année 2017 seulement;

- 2- d'approuver un projet d'addenda 2 à la convention intervenue entre la Ville et cet organisme (CM15 0173), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ainsi que du suivi et de la reddition de comptes;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses imprévues d'administration vers le budget 2017 du Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1163205005

CE17 0026

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no.1 modifiant le contrat de gestion intervenu entre la Ville et Technoparc Montréal (CM12 0552) en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018);
- 2- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- de soumettre, à titre d'information, les Règlements généraux ainsi que les lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1164674001

CE17 0027

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats pour les travaux d'aménagement du parc Maurice-Richard, des berges du parc Raimbault et de l'extrémité de la rue Toupin, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives;
- 2- de mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1166337006

CE17 0028

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer, pour une période de deux ans à compter du 29 janvier 2017, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- M. Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- M. Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- M. Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;
- Mme Christianne Cyrenne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- M. Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau.

Membres provenant des municipalités liées:

- Mme Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- M. Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- M. Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;
- M. Daniel Verner, chef de division, Ingénierie, Ville de Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1165075004

CE17 0029

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de dépense de 923 159,56 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique;
- 2- d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement 2017 de la Section énergie et environnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser le report en 2017 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1167163001

CE17 0030

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à produire une demande pour permission d'appeler en Cour suprême du jugement rendu le 6 décembre 2016 par la Cour d'appel dans le dossier Hydro-Québec c. Ville de Montréal et Sciage de Béton 2000 inc. et Société d'assurance générale Northbridge.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1166250005

CE17 0031

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1163496002

CE17 0032

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1163088002

CE17 0033

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives incluant des travaux afin d'accueillir la technologie RFID, de rénovation, d'aménagement et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements prévues au programme RAC », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1160003003

CE17 0034

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le rapport annuel d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 18 du *Règlement sur le conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) et à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1160132006

Levée de la séance à 8 h 52

70.001

Les résolutions CE17 0001 à CE17 0034 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint